

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 07/02/2017
à 18H30 à ONVILLE

Membres du Conseil : 72

Présents : 60

Pouvoirs : 2

Votants : 62

Excusés non représentés : 4

Excusé représenté : 2

Absents : 12

Membres absents : Denis PETIT, Didier NOEL, Marie OMHOVERE, Paul CARPENTIER, Denis WAHU, Marc MARTINOLI

Membres excusés non représentés : Gérard RENOARD, Lise ROSELEUR, Marcel SPENDOLINI, Philippe HARDY

Membre excusé représenté : Dominique LORETTE, Jean-Michel FRANCK

Nombre de communes représentées : 42

Communes non représentées : BOUILLONVILLE, DOMMARTIN LA CHAUSSEE, HANNONVILLE-SUZEMONT, LORRY-MARDIGNY, REMBERCOURT SUR MAD, SPONVILLE, VIEVILLE EN HAYE

Secrétaire : Roland ROUYER

1- Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 03.01.2017

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et nomment Gérard ANDRÉ, secrétaire de séance. Ils valident à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du 03.01.2017.

2- Aménagement de l'espace – Adhésion au Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Messine (SCOTAM)

Conformément à l'article 9 du protocole d'accord préalable à la fusion, il est proposé d'adhérer au SCOT de l'Agglomération Messine. Cette adhésion entrainera de facto la sortie des communes issues de la CCCL et d'Hamonville du SCOT Sud 54. Elle est ouverte à l'ensemble des délégués communautaires.

Gilles SOULIER remercie Patrick Mathion pour l'ensemble de ses questions posées sur le sujet en amont du conseil. Il rappelle l'engagement pris auprès des élus de la CDCI à savoir l'adhésion au SCOTAM dans les 6 premiers mois suivant la fusion.

Les élus acceptent à l'unanimité l'adhésion au SCOTAM.

Conformément aux statuts, il convient d'élire 5 délégués titulaires et 5 suppléants afin de représenter la CCM&M au sein du Comité Syndical.

Ont obtenu et sont élus pour la durée du mandat :

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Michel COULETTE	Titulaire	62

Olivier JACQUIN	Titulaire	62
Gilles SOULIER	Titulaire	62
Jean-Pierre DAVID	Titulaire	62
Patrick BOLAY	Titulaire	62
Stéphanie JACQUEMOT	Suppléant	62
Denis BLOUET	Suppléant	62
Gérard ANDRE	Suppléant	62
Yvette TRONVILLE-ROSMAN	Suppléant	62
Jacques PERANTONI	Suppléant	62

3- Relations interterritoriales – Adhésion au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine

La CCCL adhère au PETER du Val de Lorraine. La CCVM avait conventionné avec ce PETER au titre de l'année 2016. Ainsi, il est proposé d'acter l'adhésion de la CCM&M.

Ce syndicat mixte fermé fédère les 3 communautés de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, du Bassin de Pompey et la CCM&M afin de constituer un espace structurant, véritable trait d'union entre les métropoles de Metz et Nancy. Il doit contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle supra-territoriale autour de missions en matière de développement économique, de santé ou de mobilité.

Olivier JACQUIN rappelle que la présidence est tournante. Actuellement la présidence est assurée par la CC du Bassin de Pompey, à partir de juillet prochain, ce sera le tour de la CCM&M pour une durée d'un an et demi.

Les élus acceptent à la majorité (61 voix pour et une voix contre) l'adhésion au PETER.

Conformément aux statuts, il convient d'élire 6 représentants titulaires et 3 suppléants afin de représenter la CCM&M au sein du Comité Syndical.

Ont obtenu et sont élus pour la durée du mandat :

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Olivier JACQUIN	Titulaire	62
Gilles SOULIER	Titulaire	62
Denis BLOUET	Titulaire	62
Jean-Pierre DAVID	Titulaire	62
René CAILLOUX	Titulaire	62
Patrick MESSEIN	Titulaire	62
Pierre David JACQUESON	Suppléant	62
Stéphanie JACQUEMOT	Suppléant	62
Gérard ANDRE	Suppléant	62

4- Election / Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des commissions internes et dans les organismes extérieurs

Dans le cadre de ce nouveau mandat, le Conseil Communautaire doit désigner, d'une part les membres des commissions obligatoires (commission d'appel d'offre, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, Commission Intercommunale des Impôts Directs, Commission Intercommunale pour l'Accessibilité), et d'autre part les représentants dans les syndicats et établissements publics auxquels adhère la Communauté de Communes (Moselle Fibre, ACTISUD, Syndicat mixte du Lac de Madine, Syndicat d'Electrification 54, Syndicat Mixte de l'Esch au Mad...).

Ont obtenu et sont élus pour la durée du mandat :

Commission d'Appel d'offre :

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Patrick BOLAY	Titulaire	61
Frédéric LEVEE	Titulaire	61
Arthur MINELLO	Titulaire	61
Patrice VELLE	Titulaire	61
Jean-Claude DOTTE	Titulaire	61
Nicole KREUTZ	Titulaire	61
Roland ROUYER	Suppléant	62
Gérard VAN MEEL	Suppléant	62
Franca DI MATTIA	Suppléant	62
Jean Louis DEPIERREUX	Suppléant	62

Comité de programmation LEADER Ouest PNRL

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Lise ROSELEUR	Titulaire	61
Olivier JACQUIN	Suppléant	61

SDE 54

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Jean-Marie CUNY	Titulaire	61
Gérard Van MEEL	Titulaire	61
Lionel LARA	Titulaire	61
Guy GUILLOUET	Suppléant	61
Jacques NOEL	Suppléant	61
Anne CONTOUX	Suppléant	61

ACTISUD

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Gilles SOULIER	Titulaire	61
Patrick BOLAY	Titulaire	61
Jean-Pierre DAVID	Titulaire	61
Daniel AMBROSIN	Suppléant	61
René CAILLOUX	Suppléant	61
Gilles JOLAIN	Suppléant	61

MOSELLE FIBRE

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Frédéric LEVEE	Titulaire	61
Marielle PAYEN	Suppléant	61

MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Vincent BONIFACE	Titulaire	61
Anne OMHOVER	Suppléant	61

EHPAD DE GORZE

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Patrick MESSEIN	Titulaire	61
Marcel SPENDOLINI	Titulaire	61

Régie HAGANIS

Gérard André propose sa candidature en tant que VP en charge des OM. Patrick Messein, qui représentait la CCVM souhaite poursuivre quelques temps ce mandat. Il est candidat.

Le vote a été effectué à bulletin secret.

Candidats présentés :

Nom Prénom	Nombre de voix
Patrick MESSEIN	35
Gérard ANDRE	26
Blanc ou nul	1

Est Elu

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Patrick MESSEIN	Titulaire	35

A la suite de son élection, Patrick Messein déclare vouloir céder sa place à Gérard ANDRE avant la fin du mandat.

Syndicat Mixte Lac de la Madine

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Olivier JACQUIN	Titulaire	61
Muriel MANCIAUX	Suppléant	61

SIVM de l'ESCH AU MAD

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Gilles JOLAIN	Titulaire	61
Olivier JACQUIN	Titulaire	61
Gérard VAN MEEL	Titulaire	61
Marielle PAYEN	Titulaire	61
Patrice VELLE	Titulaire	61
Michèle SCHNITZLER	Suppléant	61
Denis BLOUET	Suppléant	61
Marie-Madeleine FEHLEN	Suppléant	61
Christophe CIOLLI	Suppléant	61
Roland ROUYER	Suppléant	61

SIS DE LA VALLEE DU TREY

Nom Prénom	Statut	Nombre de voix
Gilles JOLAIN	Titulaire	61
Gérard CAZANAVE	Suppléant	61

5- Gouvernance – Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Permanent et le Président

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions au Président et/ou au Bureau Permanent à l'exception de celles listées dans cet article. Ainsi, dans l'esprit du protocole préalable à la fusion et des débats qui ont précédé cette fusion, le bureau permanent ne disposera d'aucune délégation. Seul le président se verra doté de délégations techniques.

Cette organisation sera évaluée au début du 2nd semestre 2017 pour évoluer le cas échéant dans le seul objectif de trouver le meilleur équilibre entre l'efficacité de notre processus décisionnel et le respect des principes démocratiques de participation et de transparence.

Les élus communautaires, à l'unanimité :

- ***décident de ne transférer aucune délégation au Bureau Permanent.***

- **décident de donner les délégations suivantes au Président pour la durée du mandat :**
 - **Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €**
 - **Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 €**
 - **De décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas 9 ans**
 - **De passer les contrats d'assurance**
 - **D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**
 - **D'accepter les chèques de dédommagements versés par les compagnies d'assurance**
 - **D'accepter les chèques versés par les éco-organismes dans le cadre de la valorisation des déchets**
 - **D'accepter les chèques sous forme d'avoir des différents fournisseurs et prestataires de la Communauté de Communes**

6- Gouvernance – Présentation des délégations du Président aux Vice-présidents (-es)

Conformément à l'Article L. 5211-9 du CGCT, le président « *peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau* ».

Olivier Jacquin a réparti comme suit les délégations :

	Vice-président (-e)	Intitulé de la délégation
Fonctions ressources	Gilles SOULIER	Premier Vice-président
	Patrick MESSEIN	Vice-président délégué à la stratégie financière et fiscale et au budget
	René CAILLOUX	Vice-président délégué aux services techniques et au patrimoine communautaire
	Anne OMHOVER	Vice-présidente déléguée à la mutualisation des services avec les communes et aux ressources humaines
Fonctions développement	Lise ROSELEUR	Vice-présidente au développement touristique et à la promotion du territoire
	Philippe HARDY	Vice-président délégué à l'environnement, à la biodiversité et à la transition énergétique
	Jean-Pierre DAVID	Vice-président délégué au développement économique
Fonctions services à la population	Patrick BOLAY	Vice-président délégué à l'habitat, au cadre de vie et à la planification foncière
	Vincent BONIFACE	Vice-président délégué à l'attractivité du territoire et aux services à la population
	Gilles JOLAIN	Vice-président délégué à l'accueil de la petite enfance, au périscolaire et à l'attractivité éducative
	Gérard ANDRE	Vice-président délégué à la gestion des déchets et à la mobilité
Fonctions cohésion sociale	Muriel MANCIAUX	Vice-présidente déléguée à la culture, au développement artistique, au patrimoine et aux sports
	Denis BLOUET	Vice-président délégué à la jeunesse, aux aînés, à la citoyenneté, à la démocratie locale et à la vie associative
	Marielle PAYEN	Vice-présidente déléguée à l'emploi, l'insertion professionnelle, à la solidarité et à l'innovation sociale
	Arthur MINELLO	Vice-président

7- Gestion de la CCM&M – Présentation de l'organigramme provisoire des services

Dans le cadre de la fusion des deux équipes administratives et techniques au 1^{er} janvier 2017, l'organigramme des services communautaires est présenté. Cette organisation provisoire s'appliquera jusqu'à l'adoption de l'organigramme définitif par le Conseil Communautaire après avis du Comité Technique.

Il est proposé de recourir au service d'un avocat spécialisé afin de protéger et défendre les intérêts de la collectivité, d'une part afin de sécuriser juridiquement la mise en place de la nouvelle organisation, et d'autre part pour accompagner et conseiller notre collectivité dans le cadre d'un recours précontentieux d'un agent.

Les élus acceptent à l'unanimité de recourir à un avocat pour protéger la collectivité.

8- Services à la population – Projets de Maison de Services Au Public

Une présentation du projet MSAP est effectuée. A ce jour le projet situé sur la commune d'ANCY-DORNOT dans les anciens locaux de la CCVM est le plus abouti. Après présentation au Bureau Permanent celui-ci souhaite un affinement de l'estimation des travaux et une précision sur le lien juridique commune/Communauté pour permettre de déposer un dossier plus complet.

Vincent BONIFACE informe qu'une estimation a été effectuée par une agence immobilière. Olivier JACQUIN remercie Vincent BONIFACE pour sa prise en main rapide sur le dossier. Il rappelle qu'une discussion a eu lieu lors du précédent bureau sur le montant important des travaux. Une nouvelle réflexion aura lieu avec les architectes.

Stéphanie JACQUEMOT rappelle qu'il est important de conserver des locaux en Moselle au regard du PACTE de fusion et face aux citoyens.

Les élus décident de reporter la demande de subvention lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Françoise JACQUES tient à rappeler que le Docteur BOURAS cherche un local pour s'installer à Mars la Tour avec son épouse qui est dentiste. Olivier JACQUIN précise que ce projet reste prioritaire et que des discussions sont en cours avec les professionnels de santé et l'Etat dans le cadre de l'éligibilité d'un tel projet aux subventions.

9- Services à la population – Petite enfance / périscolaire / jeunesse

➤ **Etude sur le devenir de la compétence optionnelle « petite enfance – périscolaire – jeunesse »**

Dans le cadre de la fusion, il convient de délibérer avant la fin de l'année sur le devenir des compétences optionnelles liées à la petite enfance, à l'accueil périscolaire et à la jeunesse. Ainsi, afin d'éclairer la décision des élus, le groupe de travail ad hoc propose de faire une étude, d'une part pour connaître l'impact d'un éventuel transfert de ces compétences à la CCM&M, et d'autre part participer, le cas échéant, à la définition des orientations et d'un programme d'action à l'échelle communautaire.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etude enfance jeunesse (Enveloppe maximum)	40 000 €	CAF 54	4 000 €
		CAF 57	4 000 €
		CD 54	4 000 €
		FEADER	8 000 €
		PETR Contrat de ruralité	12 000 € 8 000 €
		Autofinancement	
TOTAL	40 000 €		40 000 €

Gilles JOLAIN rappelle qu'il est important d'effectuer cette étude. Les deux anciennes structures avaient un mode de fonctionnement et des compétences différents notamment en matière périscolaire. Côté Meurthe et Mosellan, la compétence est communautaire alors que côté mosellan, la compétence est communale. Dans cette étude, il propose une option sur l'optimisation du maillage scolaire considérant le lien avec l'exercice de la compétence périscolaire. Il s'agit ici surtout de profiter de l'opportunité d'une étude qui permettrait d'en diminuer le coût tout en bénéficiant de subvention. Néanmoins, l'activation de cette option fera l'objet d'une décision du Conseil Communautaire et/ou de la Conférence des Maires, après que l'étude sur le transfert de la compétence périscolaire ait été menée à bien.

En dernier point, il souhaite que les élus présents sensibilisent les écoles de leur secteur pour que les services périscolaires soient invités au conseil d'école. Denis BLOUET rappelle que seul le directeur d'école est compétent sur les invités à son conseil d'école. Mais il entend sa demande.

Les élus communautaires à l'unanimité, avec 60 voix pour et 1 abstention :

- approuvent le plan de financement ; ainsi que les demandes de financements ;*
- s'engagent à financer l'étude en cas de non attribution des subventions ;*
- autorisent le Président à notifier le marché et signer tout document afférent à sa mise en œuvre.*

➤ **Centre Multi Accueil « Ô comme 3 pommes » :**

Un médecin pour le suivi du CMA à Bayonville-sur-Mad a été trouvé. Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention.

Les élus acceptent à l'unanimité la convention avec le médecin.

10- Services à la population – poursuite du Tedi’Bus

Le service de Transport A la Demande de l’ex-CCCL fait l’objet d’une délégation de compétence de la part du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre d’une convention qui arrive à échéance à la fin février 2017. Les améliorations apportées au service sur la 3^{ème} année montrent une augmentation de la fréquentation.

Le marché de service et la convention de partenariat avec le Conseil Départemental arrivent à terme au 28/02/2017. Afin de permettre la continuité du service, une nouvelle convention doit être établie avec le Conseil Régional qui est compétent depuis le 1^{er} janvier 2017.

Gérard ANDRE informe qu’une étude sera mise en place pour l’élargissement du service et les besoins de la nouvelle entité.

René CAILLOUX fait part d’une étude déjà menée sur Pont à Mousson. Il serait important de se rapprocher de l’intercommunalité mussipontaine voir d’élargir l’étude au PETR. Il lui est précisé que l’étude sur les mobilités innovantes menées par la CCCL a bien été transmise au PETR pour étudier la faisabilité d’une mise en œuvre de solutions à l’échelle du PETR. Concernant l’étude menée par la CC du Bassin de Pont à Mousson, les élus ne peuvent que regretter l’absence de sollicitation de leur part.

Les élus communautaires à la majorité 61 voix pour et une contre :

- ***acceptent la signature de la convention avec la Région,***
- ***acceptent l’extension et l’amélioration du service sur le périmètre de la CCM&M,***
- ***autorisent le lancement de l’étude pour l’élargissement du service,***
- ***s’engagent à rechercher des financements complémentaires pour le service,***
- ***s’engagent à demander des financements pour l’étude,***
- ***autorisent Monsieur le Président à signer la prestation avec le prestataire de service,***
- ***autorisent Monsieur le Président à signer tout document y afférent.***

11- Habitat – extension de l’Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat Revitalisation Rurale

Suite à des négociations avec les services de l’Etat, il est proposé d’étendre l’OPAH RR du Chardon Lorrain sur l’ensemble du territoire de la CCM&M au titre de l’année 2017 et d’inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2017.

Les élus communautaires décident à la majorité, à 60 voix pour et une voix contre, décident :

- ***de valider l’élargissement de l’OPAH-RR sur l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes Mad & Moselle,***
- ***de valider l’augmentation des objectifs de l’OPAH-RR,***
- ***de valider la réalisation d’une étude opérationnelle,***
- ***de valider un avenant à la convention avec l’Etat pour élargir l’OPAH-RR à la future intercommunalité et l’augmenter les objectifs,***
- ***de s’engager à rechercher des financements pour l’OPAH et pour l’étude,***
- ***d’autoriser le Président à signer l’avenant à la convention OPAH-RR avec l’Etat,***
- ***d’autoriser le Président à signer l’avenant au marché de service avec le CAL/CALM,***
- ***de valider les demandes de financement auprès de l’Anah, du Conseil Régional, des Conseils Départementaux et de l’Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité,***

- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

Dans la continuité de l'OPAH RR du Chardon Lorrain, il convient de valider un dossier de demande de financement Aides aux personnes âgées et Habiter-Mieux, instruits par le Centre d'Amélioration du Logement et conformes au règlement en vigueur comme suit :

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	TOTAL SUB.	% Fin	SUB. ANAH	FART	CD54	CCCL (Habiter Mieux)	Caisse Retraite	CCCL (Façades)
GRANDJEAN Yolande	ARNAVILLE	Toiture, isolation, menuiseries	16 620,09 €	15 377,39 €	13 094€	79%	4 494€	2 000€	1 000 €	500 €	2 500€	2 600 €
Totaux CCM&M										500 €		

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	TOTAL SUB.	% Fin	CCCL (PA)
VAILLANT Jeanine	MAMEY	Isolation mur extérieur + Toiture	11 441,74 €	13 688,85 €	1 500 €	13%	1 500,00 €
Totaux CCM&M							1 500,00 €

Les élus acceptent à l'unanimité les dossiers présentés.

12- Développement économique – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (appel à candidature 2018)

Dans le cadre de la mobilisation des fonds de l'Etat pour la modernisation et le développement des entreprises artisanales et commerciales du territoire, un dossier de candidature pour un FISAC en 2018 peut être déposé. Dans ce cadre, un engagement a été pris auprès des étudiants de l'IUT du Montet pour mener l'enquête des besoins auprès des entrepreneurs, étape préalable et indispensable à notre candidature. Celle-ci se déroulera du 13 au 17 février 2017 sur le territoire de la CCM&M.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Prise en charge des frais de déplacements et de bouche des étudiants	700 €
--	--------------

Hébergement pour 12 personnes sur 4 nuits (3 hébergements pour 5pers) - Réparties sur 3 secteurs du territoire	1 600 €
TOTAL estimatif	2 300 €

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser :

- **la signature de la convention de partenariat tripartite entre l'IUT Nancy-Brabois et les étudiants concernés**
- **le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des étudiants réalisant cette enquête de terrain.**

13- Services à la population

➤ **Soutien aux associations:**

L'ex CCVM soutenait les associations dans le contrat de partenariat apportant un soutien à la communication des associations respectant les règles suivantes :

- Mise en place d'une manifestation
- Siège sociale : territoire de l'ex CCVM
- Acquisition d'un encart publicitaire

Les associations suivantes remplissent les conditions à savoir :

Associations	Lieu	Objet	Date	Encart de publicitaire
Football Club	NOVEANT	Concours de belote	08/01/2017	150 €
Les Tilleuls	CORNY/MOSELLE	Loto des enfants	22/01/2017	150 €
Les Tilleuls	CORNY/MOSELLE	Carnaval des écoles	10/02/2017	150 €

L'ex CCVM soutenait annuellement l'organisation d'un spectacle de Noël en faveur des enfants du territoire mosellan porté par l'association Loisirs et Culture de Jouy aux Arches. Le spectacle pour 2016 s'est élevé à 3656.29 €.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité les demandes présentées.

➤ **Chantier d'Insertion par l'Activité Economique – demande de financement 2017** : dans le cadre des aides au fonctionnement de l'équipe d'insertion issu de la CCCL, il convient, à partir du projet de budget 2017, de solliciter des financements auprès du Fonds Social Européen au titre de l'année 2017.

Le plan de financement prévisionnel 2017 s'établit comme suit :

DEPENSES 2017		RECETTES 2017	
Dépenses liées au fonctionnement du chantier	66 100 €	ETAT	175 266 €
Dépenses liées au personnel en insertion	183 000 €	EUROPE (FSE)	40 000 €
Dépenses liées à l'équipe encadrante	99 000 €	Facturation	80 000 €
Médecine du travail	1 500 €	CCM&M	54 334 €
TOTAL	349 600 €	TOTAL	349 600 €

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le plan de financement et de sollicitent les dits financements.

14- Environnement – Gestion des déchets

➤ **« Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** : la CCCL a été lauréat de l'appel à projet TZDZG en 2016. Cette reconnaissance permet de mobiliser des moyens substantiels de la part de l'Etat pour mener à bien un programme d'action permettant de limiter la production de déchets. Dans le cadre de la fusion et suite à des négociations avec l'ADEME, il vous est proposé de valider la convention qui permet d'étendre ce label sur l'ensemble du périmètre de la CCM&M.

Les élus communautaires à l'unanimité acceptent de valider la convention.

➤ **Hamonville :**

Par délibération du conseil en date du 21/12/2016, l'ex-CCCL a souhaité modifier le mode de financement de la commune d'Hamonville qui était la TEOM incitative jusqu'au 31 décembre 2016. La commune souhaitait continuer à bénéficier d'une tarification incitative. M. ANDRE Gérard explique les difficultés juridiques rencontrées quant à son intégration et à la modification du mode de financement du service déchets. Sur conseil des Services de l'Etat et des Services Fiscaux, il est proposé de demander une dérogation auprès du Ministère de l'Economie et des finances, Chargé du budget et des comptes publics.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent la demande de dérogation.

➤ **Convention d'accès aux déchèteries de Metz Métropole, de Charey & Bernécourt :**

Suite à la fusion, il y a lieu d'établir des avenants aux conventions actuelles.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent la signature des avenants.

➤ **Valorisation du tri – contractualisation avec les éco-organismes** : suite à la fusion et sur la demande expresse de ces éco-organismes, il y a lieu de signer les avenants aux conventions en cours afin de signifier le changement de nom de la collectivité contractante.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent la signature des avenants.

➤ **Recours contentieux** : dans le cadre d'un recours contentieux d'un particulier contre le service de gestion des déchets de la CCM&M, il est proposé d'autoriser le Président à recourir à un avocat spécialisé pour défendre les intérêts de la collectivité. Une partie substantielle du coût sera pris en charge par l'assurance.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le recours à un avocat.

15- Gestion de l'eau – Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Moselle-aval

L'Etat a engagé une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les Communautés de Communes riveraines, afin de définir une stratégie locale de gestion du risque d'inondation portant sur la partie Moselle-aval. Une réunion de concertation sur ce projet va être organisée à l'échelle du PETR du Val de Lorraine, d'une part pour avoir le même niveau d'information, et d'autre part adopter une position commune pour peser dans ces discussions.

Gilles SOULIER met en exergue l'intérêt de cette démarche dans le cadre notamment du transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, il précise qu'avant de s'engager plus avant dans cette démarche une étude va être menée à l'échelle du PETR du Val de Lorraine. En effet les enjeux financiers de ces infrastructures sont tels qu'ils sont nécessaires de savoir où la CCM&M s'engage.

16- Finances publiques

➤ **Relations avec le Trésor Public** : Concernant l'indemnité de conseil au trésorier, il est proposé de fixer un taux de 0% pour la durée du mandat. En effet, les services financiers de la CCM&M sont suffisamment structurés pour ne pas demander à bénéficier de conseils qui vont au-delà des missions de service public du trésorier.

Les élus communautaires, à la majorité 58 voix pour et 3 contre, acceptent de ne pas verser d'indemnité au trésorier.

Le Conseil Communautaire peut autoriser le comptable à engager toutes les poursuites nécessaires afin de recouvrer les créances de la CCM&M pour la durée du mandat.

Les élus communautaires, à l'unanimité, décident de donner l'autorisation de poursuites.

➤ **Création des régies d'avances et de recettes :**

Régie d'avances : Il est proposé la création de deux régies d'avances et une régie de recettes à savoir :

- Régie d'avances – Mode de règlement numéraire
 - Menues dépenses
- Régie d'avances – Mode de règlement Carte bleue
 - Menues dépenses
 - Frais de déplacement des agents ou élus dans le cadre de l'utilisation des transports publics dans le cadre
 - Frais de missions et restauration agents et élus
- Régie de recettes :
 - Encaissement des services de la crèche
 - Encaissements De la vente des produits à la promotion de la CC

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent la création des régies.

➤ **Prise en charge des frais de mission des agents:** Dans le cadre de leurs missions, les agents et les élus sont amenés à effectuer des déplacements. Il convient de fixer les modalités de remboursement, les taux de repas et d'hébergement.

Les élus communautaires, à l'unanimité, décident d'autoriser la prise en charge des frais de mission des agents.

➤ **Délimitation des dépenses liées aux fêtes et cérémonies :** Il est vous est proposé de déterminer les dépenses devant être imputées au compte 6232 notamment au titre de l'action sociale et des cérémonies officielles.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent les dépenses au compte 6232.

17- Gestion du personnel

➤ **Composition du Comité Technique / Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et organisation des élections :** Sur proposition du groupe de travail RH validée par le comité de pilotage de fusion, il est proposé de constituer un Comité Technique paritaire avec 3 représentants des agents et 3 des élus de la Communauté de Communes. La date prévisionnelle des élections est programmée le mardi 18 avril 2017.

Les élus communautaires, à l'unanimité, valident la proposition du groupe de travail RH.

➤ **Elargissement de la complémentaire santé à tous les agents de la CCM&M :** Sur proposition du groupe de travail RH validée par le comité de pilotage de fusion, il est proposé d'étendre le contrat collectif piloté par le Centre de Gestion 54 à tous les agents de la CCM&M à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les mêmes conditions que celles votées par la CCCL c'est-à-dire avec une participation variable de l'employeur en fonction du niveau de salaire de l'agent concerné.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent l'élargissement de la complémentaire santé.

➤ **Indemnisation du stagiaire équipements et animations sportifs :** dans le cadre de l'harmonisation des compétences optionnelles, un stagiaire en master « Conduite de projet & Développement des territoires » va intégrer les services de la CCM&M du 13 février au 30 juin 2017. Il sera chargé, d'une part de faire un diagnostic technique et financier des équipements et animations sportifs sur l'ensemble du périmètre, et d'autre part de faire des préconisations aux élus pour éclairer leurs décisions. Par ailleurs, il apportera ses compétences dans l'émergence de projets sportifs (mise en place d'un événementiel / rando-cyclo)

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent l'indemnisation du stagiaire.

➤ **Services communs techniques et administratifs :** A titre conservatoire, il est proposé de demander l'agrément de deux emplois d'avenir supplémentaires dans l'hypothèse, d'une part du développement des services communs administratifs et techniques, et d'autre part de l'augmentation de la charge de travail au sein des services administratifs communautaires suite à la fusion.

Nicole KREUTZ fait remarquer que lors de la dernière réunion du groupe de travail FINANCES, il a été démontré que les charges de personnel étaient importantes. Elle ne comprend donc pas l'opportunité d'une telle demande.

Olivier JACQUIN répond que ces demandes sont faites à titre conservatoire pour bénéficier de financements d'Etat en cas de besoin. Par ailleurs, il rappelle que la plupart des postes créés l'ont été dans les services communs et sont donc indemnisés par les communes.

Il fait également remarquer que le travail lié à la fusion est important et que les services ont besoin d'aide ponctuelle dans la gestion administrative de cette fusion.

Enfin, il précise que l'étude a surtout mis en exergue les charges élevées de personnel et leur poids relatif dans le budget de l'ex-CCVM. C'est pourquoi, des efforts d'optimisation de ces charges seront entrepris tout en veillant à la qualité du service public.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent la demande d'agrément.

18- Questions diverses

➤ **Gestion de la CCM&M – changement de lieu** : il est proposé d'organiser le Conseil Communautaire du mardi 7 mars 2017 à Thiaucourt.

Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition de changement de lieu.

➤ **Marchés et contrats en cours** : Conformément à l'article L.5211-41-3 du CGCT, et dans le cadre du transfert des marchés et contrats à la nouvelle communauté de Communes, il est proposé d'établir des avenants de transferts à des fins d'information aux cocontractants et d'autoriser le Président à signer les avenants.

Les élus acceptent à l'unanimité l'établissement d'avenants.

➤ **Remboursement facture UEM** : L'entreprise UEM, prestataire en charge de l'éclairage public sur le territoire mosellan, a facturé à tort des remplacements de 24 lanternes en 2016. L'entreprise a procédé au remboursement de la facture d'un montant de 20 899.18 €.

Les élus acceptent à l'unanimité le remboursement.

➤ **Dématérialisation des actes** : Suite à la fusion, il y a lieu d'établir une nouvelle convention concernant la dématérialisation des actes de la collectivité.

Les élus acceptent à l'unanimité la nouvelle convention.

Vu pour être affiché le 28/02/2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Thiaucourt, le 28/02/2017

Olivier JACQUIN
Président de la Communauté De Communes de
Mad & Moselle

